

Obtenir son certificat qualité de l'air

Site internet CRIT'AIR : <https://www.certificat-air.gouv.fr/fr/>

Déroulement des opérations :

Si pas sur le site certificat-air.gouv.fr :

- Ouvrir un navigateur internet (Chrom, Edge, FireFox)
- Aller sur le site 'google.fr
- Taper 'crit'air' dans la fenêtre de recherche
- Dans la liste affichée, cliquer sur 'certificat-air.gouv.fr

Si sur le site certificat-air.gouv.fr :

- Cliquer sur **Demander son certificat** si on veut réellement faire une demande de vignette crit'air. Si non cliquer sur Simulation (tout en bas)
- Cliquer sur 'Votre véhicule est immatriculé en France'
- Cocher les deux cases en bas du formulaire :
 - j'accepte les conditions générales d'utilisation
 - je certifie que mon certificat d'immatriculation est à jour, notamment l'adresse
- Cliquer sur **Suivant**
- Remplir le questionnaire (formulaire) en cliquant dans chaque case pour la sélectionner (l'adresse mail doit être exacte et vous pouvez y avoir accès car vous recevrez un mail de confirmation de deamande de vignette Crit'air)
- Pour la date de première utilisation, cliquer sur le petit agenda et choisir l'année en cliquant dessus après avoir cliqué sur le petit triangle à droite, pareil pour le mois et le jour
- Cliquer dans la case : Je ne suis pas un robot, et répondre aux questions
- Cliquer sur **Envoyer**
- Cliquer sur **Confirmer votre demande**
- Cliquer sur **Payer**
- Remplir les cases : numéro de carte bancaire (sans espace), date d'échéance, et le cryptogramme visuel (les trois chiffres au dos de la carte)
- Cliquer sur **Valider**

Vérifier que vous avez reçu le mail de confirmation de la demande de vignette Crit'air, pour le présenter en cas de problème.